



Projet associatif ATI 79

Association Tutélaire et d'Insertion des Deux-Sèvres

2020-2030

L'ATI 79, Horizon 2030...

Antenne de Niort

(adresse postale unique)
8 rue Alsace Lorraine - CS 58835
79028 NIORT CEDEX
Tél. 05 49 06 85 60

Antenne de Parthenay

14 Rue Louis Braille
79200 Parthenay
Tél. 05 49 71 28 80

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT.....	3
I. LES REFERENCES DE L'ATI 79	4
Nos jalons historiques.....	4
Nos statuts, missions et objectifs.....	6
Nos valeurs.....	7
II. L'ORGANISATION	8
Notre gouvernance associative.....	8
Nos champs d'intervention	10
Nos partenaires et notre réseau.....	11
III. STRATÉGIE, DEVELOPPEMENT ET PLAN D' ACTIONS (2020-2030)	12
Politique associative, stratégie et projets de développement	12
En interne.....	12
⇒ Maintenir, valoriser et renforcer les compétences humaines et professionnelles.....	12
⇒ Promouvoir des outils d'organisation et de travail pour renforcer la qualité des interventions et la Qualité de Vie au Travail (QVT)	12
⇒ Insuffler une dynamique de développement de projet et de nouvelles prestations	12
En externe	12
⇒ Développer une politique de communication.....	12
⇒ Renforcer la stratégie liée à l'attractivité de l'ATI 79	12
⇒ Entretien d'une consultation régulière des personnes protégées et des partenaires.....	12
SYNTHESE DES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF	13

MOT DU PRÉSIDENT

En un peu plus de quarante ans, que de changements dans notre association, l'ATI ! Née de la volonté d'un petit groupe de bénévoles, elle a connu depuis sa création une évolution, dont voici quelques aspects :

Elle a grandi dans un contexte de profonde transformation sociétale, entraînant la prise en charge de nouveaux publics.

Elle a dû faire face à la forte augmentation du nombre de mesures accordées par les juges, nécessitant le recrutement de professionnels qualifiés, et la mise en place d'une organisation adaptée.

Elle a connu la succession des cadres législatifs et réglementaires, accordant plus de droits aux personnes protégées et renforçant leur autonomie.

Elle s'est adaptée aux politiques publiques impliquant davantage de rigueur dans la gestion des dotations de fonctionnement de plus en plus limitées.

Elle s'est dotée de moyens et d'outils nécessaires, permettant la poursuite de son action.

Aujourd'hui encore, notre association poursuit les mêmes missions et notamment la première d'entre elles : la défense de tous les intérêts des personnes protégées, dans le respect de leur singularité, et dans le cadre du mandat confié par les magistrats.

Pour maintenir cette ambition, il faut actualiser régulièrement notre projet associatif :

- c'est le fruit d'analyses diverses et variées
- c'est le point de rencontre entre des professionnels compétents et des bénévoles impliqués
- c'est également une feuille de route : il explore pour les dix ans à venir les directions à suivre et précise les choix des actions à mener

Par ses réflexions et ses orientations, ce projet soutient notre principale mission. C'est un repère auquel chacun peut se référer et qui nous permet tous ensemble de progresser.

A Niort, le 9 décembre 2019

Le Président,

Pascal CLUZEAU

Une démarche participative

La démarche d'actualisation du Projet associatif s'inscrit dans l'esprit des valeurs associatives visant à favoriser la participation de tous.

Trois grands moments ont fondé cette approche entre septembre et décembre 2019 :

Un comité de pilotage

- ⇒ Une instance regroupant les membres du Conseil d'Administration
- ⇒ Un travail de réflexion et de validation des orientations et des perspectives

Une consultation élargie par questionnaire

- ⇒ Une démarche avec l'ensemble des professionnels afin de repérer les valeurs, les attendus, les priorités et les orientations du nouveau projet associatif
- ⇒ Un questionnaire favorisant la participation de tous

Une rencontre entre le comité de pilotage du Projet Associatif et celui du Projet de service

- ⇒ Une rencontre entre les membres du bureau et les professionnels menant la réflexion sur l'actualisation du projet de service

I. LES REFERENCES DE L'ATI 79

Nos jalons historiques

L'ATI 79 est créée en 1978 par des familles militantes et engagées autour de la cause des personnes fragiles et en situation d'exclusion sociale.

Les fondements

⇒ 1978

L'ATI 79 a été créée en 1978 à Niort par des adhérents de l'ADAPEI, parents et proches d'enfants en situation de handicap nécessitant une mesure de protection juridique à leur majorité. Jusqu'en 1988 ce sont ces bénévoles qui exerçaient les mesures de protection. Au fil du temps, l'Association s'est professionnalisée et informatisée.

⇒ 1986

L'Association obtient un agrément d'État qui permet de recruter des salariés.

⇒ 1987

Agrément pour les mesures de tutelles aux prestations sociales (TPS).

La professionnalisation

⇒ 1997

En 1997, L'ATI 79 devient l'employeur des salariés qui étaient auparavant sous contrat avec l'ADAPEI 79.

L'ATI 79 devient donc autonome et indépendante sous la Présidence de Monsieur Michel Buteau.

⇒ 1999

En 1999, l'ATI 79 signe la charte des Associations Tutélaires. Cette même année, elle modifie sa charte graphique, son logo et ses statuts (AG du 24 avril 1999).

En octobre 2002, l'Association ouvre une antenne à Parthenay. Elle est, à compter de cette date, sur deux sites distincts.

En 2003, l'Association rédige son premier Projet Associatif qui définit ses grandes orientations.

Entre 2004 et 2014, plusieurs directeurs se sont succédé. En raison de l'augmentation constante de l'activité, il a été nécessaire de structurer et d'organiser l'ensemble des services. Ainsi, les fonctions Responsable Ressources Humaines et Responsable Comptable ont été créées.

⇒ 2002

⇒ 2003

⇒ 2004/
2014

Le développement

Dès 2015, réorganisation et structuration du service et de chaque métier.

En 2017, l'ATI 79 a de nouveau modifié ses statuts concernant la gouvernance politique.

L'Association mène un travail de réflexion visant à la réactualisation de ses projets (projet associatif et projet de service)

Depuis sa création, l'ATI 79 est passée d'un salarié en 1988 à 45 salariés en 2008 et à près de 65 salariés en 2019.

Parallèlement, l'ATI 79 qui suivait 30 dossiers en 1980, gère actuellement plus de 1750 mesures de protection.

⇒ 2015

⇒ 2017

⇒ 2019

La structuration

Nos statuts, missions et objectifs

L'Association développe les objectifs suivants en lien avec ses statuts¹, son service MJPM et sa politique de développement :

**Exercer les mandats judiciaires
confiés par un Juge des tutelles**

*pour les personnes en situation de
vulnérabilité*

**Défendre les intérêts moraux et/ou
matériels des personnes protégées ;**

*protéger
tant la personne que ses biens*

**Informers, conseiller et aider dans le
domaine de la protection juridique,**

*les familles
et les personnes concernées*

**Participer à la formation de
particuliers ou de professionnels**

*dont l'activité
est conforme aux buts de l'ATI 79*

**Organiser et participer à la gestion
de services nécessaires**

*pour atteindre ces buts,
directement ou indirectement*

¹ Statuts de l'ATI 79, Article II – Objet, 8 juin 2017

Nos valeurs

Les valeurs de l'ATI 79 s'organisent autour d'une approche humaniste visant à valoriser les possibles, et présentent les dimensions suivantes :

Orientées vers la personne

- ⇒ Dimension humaniste en faveur de la personne protégée
- ⇒ Promotion de sa place et de son insertion sociale
- ⇒ Principe de non-discrimination, respect de sa singularité et de ses droits
- ⇒ Écoute, empathie et disponibilité

Orientées vers le respect du cadre réglementaire

- ⇒ Qualité du service rendu en lien avec l'évolution de la réglementation
- ⇒ Promotion de l'autonomie et reconnaissance du droit de la personne à faire des choix

Orientées vers des savoir-faire

- ⇒ Bienveillance professionnelle de chaque métier de l'ATI 79 au service des personnes protégées
- ⇒ Proximité et équité des réponses sur les territoires
- ⇒ Engagement des professionnels au sein d'une association à taille humaine

Ces valeurs associatives trouvent leur déclinaison opérationnelle dans le Projet de service. Elles sont mises en œuvre par les administrateurs et les professionnels en lien avec les partenaires. Elles s'illustrent sous la forme d'une éthique de la relation et de bonnes pratiques professionnelles conformément aux orientations actuelles.

II. L'ORGANISATION

Notre gouvernance associative

Des instances

Le fonctionnement de l'Association repose sur plusieurs instances :

⇒ **Le Conseil d'Administration** est composé de membres élus pour trois années consécutives par l'Assemblée Générale. Le Conseil est renouvelable tous les trois ans par tiers.

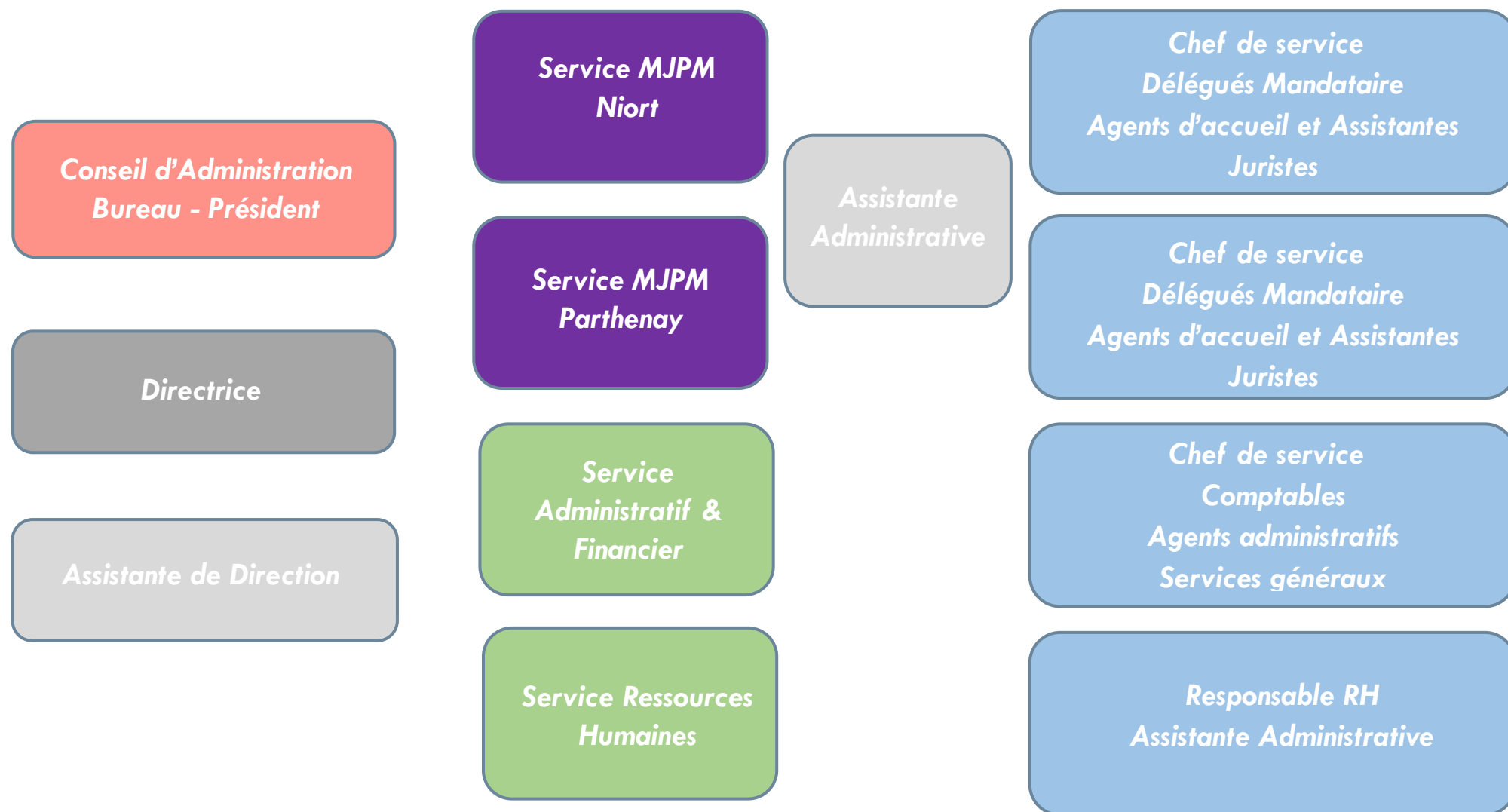
⇒ **Le Bureau** est chargé d'étudier et de préparer des décisions soumises au vote du Conseil d'Administration. Il se compose d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-président(s), d'un Secrétaire et d'un Trésorier et éventuellement d'autres membres du Conseil d'Administration.

⇒ **L'Assemblée Générale Ordinaire** se réunit au moins une fois par an, y sont présentés le rapport d'activité et le rapport financier. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

À son issue est établi un **Document Unique de Délégation (DUD)**.

⇒ **L'Assemblée Générale Extraordinaire** est réunie si besoin ou sur demande du quart des membres inscrits. Cette instance a compétence pour procéder à la modification des statuts et pour prendre toutes décisions relatives à son objet et/ou à son existence.

Schéma de la gouvernance



Nos champs d'intervention

Les champs d'intervention de l'ATI 79 se déclinent autour des 3 axes suivants :



Mesures de protection juridique

- ⇒ Sauvegarde de justice
- ⇒ Curatelle
- ⇒ Tutelle
- ⇒ Mandat d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)



Aide juridique et patrimoniale



Aide aux familles et tuteurs familiaux

La zone d'action de l'association s'étend essentiellement sur le département des Deux-Sèvres et peut concerner certains départements limitrophes.

L'ATI 79 organise son action en faveur des personnes en situation de vulnérabilité sous mesure de protection juridique.

Nos partenaires et notre réseau

L'ATI 79 et ses professionnels s'inscrivent dans une dynamique volontariste visant à mobiliser divers partenaires pour réaliser l'ensemble des missions et favoriser, de manière adaptée, l'accompagnement des personnes bénéficiant de mesure de protection juridique et d'aide et de soutien aux familles / proches

Adhésions...

- ⇒ A deux fédérations : Unapei et FNAT
- ⇒ A l'Association SYNERGIE (association prestataire de logiciels)
- ⇒ Au Conseil Départemental du Citoyen et de l'Autonomie (CDCA)

Instances...

- ⇒ La Maison Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- ⇒ Participation à diverses instances (CIAS...)
- ⇒ Participation à divers Conseils de la Vie Sociale (CVS) et de Conseils d'Administration des établissements accueillant des personnes protégées

Synergies...

- ⇒ Instances de réflexions et de synthèses des professionnels MJPM
- ⇒ Relations partenariales entre l'ATI 79 et l'UDAF 79
- ⇒ Participation à diverses manifestations (forums, colloques, journées portes ouvertes...) en lien avec les partenaires

III. STRATÉGIE, DEVELOPPEMENT ET PLAN D' ACTIONS (2020-2030)

Politique associative, stratégie et projets de développement

Une politique associative de développement selon 2 axes stratégiques

En interne

- ⇒ **Maintenir, valoriser et renforcer les compétences humaines et professionnelles**
 - Proposer des stages de formation aux administrateurs
 - Favoriser un programme de formation de qualité aux salariés
- ⇒ **Promouvoir des outils de travail et d'organisation et pour renforcer la qualité des interventions et la Qualité de Vie au Travail (QVT)**
 - Mettre à disposition des salariés des outils évolutifs et performants
 - Privilégier la recherche du bien-être au travail pour tous
- ⇒ **Insuffler une dynamique de développement de projet et de nouvelles prestations**
 - Créer un espace permanent d'expérimentation de nouvelles pratiques au service des personnes protégées

En externe

- ⇒ **Développer une politique de communication**
 - Recourir aux médias (presse, radios, journal télévisé...)
 - Faire vivre le site internet et le bulletin d'information de l'Association
 - Actualiser les outils de communication (plaquettes...) et cibler les destinataires
 - Mobiliser les élus, les partenaires institutionnels et les établissements/services médico-sociaux
- ⇒ **Renforcer la stratégie liée à l'attractivité de l'ATI 79**
 - Rechercher de nouveaux adhérents, bénévoles et administrateurs
 - Actualiser le logo de l'ATI 79
 - Poursuivre les missions de représentations au sein de CVS et CA
- ⇒ **Entretenir une consultation régulière des personnes protégées et des partenaires**
 - Être à l'écoute de la parole des personnes protégées (enquête, boîte aux lettres via le site internet...)
 - Envisager un groupe de parole
 - Consulter les partenaires

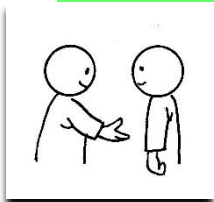
SYNTHESE DES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF

Développement externe

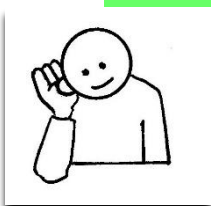


*Développer
une politique de
communication*

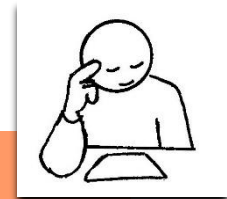
*Renforcer la stratégie
liée à l'attractivité
de l'ATI 79*



*Entretenir une
consultation régulière
des personnes
protégées et des
partenaires*

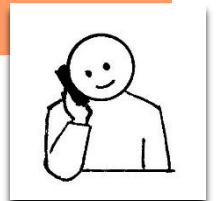


Développement interne



*Maintenir,
valoriser et renforcer
les compétences
humaines et
professionnelles*

*Promouvoir des outils de
travail et d'organisation
pour renforcer la qualité
des interventions et la
QVT*



*Insuffler une dynamique
de développement de
projets et de nouvelles
prestations*





Antenne de Niort

(adresse postale unique)
8 rue Alsace Lorraine - CS 58835
79028 NIORT CEDEX
Tél. 05 49 06 85 60

Antenne de Parthenay

14 Rue Louis Braille
79200 Parthenay
Tél. 05 49 71 28 80